

« Le transfert de l'or des pionniers... »



La venue de l'Association Wallonne de Colombophilie a bousculé les us et coutumes du milieu colombophile. Les fondateurs de cette asbl francophone, des pionniers en quête pour cette dernière d'une considération légale imposée et finalement obtenue, passent le relais.

Les ruées vers l'or constituèrent autant d'événements historiques en attirant des milliers d'aventuriers de divers continents, tous en quête de faire fortune rapidement, pour les emmener bien souvent sur des terrains totalement inconnus. Les attaques virulentes perpétrées à leur égard, les tensions raciales et ethniques existantes dans leurs rangs n'ont en rien empêché l'avènement de villes à partir de simples hameaux comme ce fut le cas en Californie. Au Pays de l'Oncle Sam, le temps a usé de décades pour modeler et ciseler de puissantes mégaloilles, l'histoire de San Francisco en est un exemple privilégié.



Une comparaison risquée !



L'Association Wallonne de Colombophilie, une asbl, axée exclusivement sur le bénévolat et dénotant par sa trésorerie toujours exempte, à ce jour, du moindre mouvement financier, naquit, pour rappel, à Jambes le 29 septembre 2014. Ce jour d'automne, elle fut « couvée » du regard par des parents parfois condescendants, en l'occurrence les seize mandataires en exercice des deux EPR francophones, deux structures « artificielles » se résumant pour beaucoup d'observateurs à de simples cohabitations de provinces. Cette naissance, fruit de la volonté du législateur belge imposant une Sixième Réforme de l'Etat redistribuant certaines compétences colombophiles, allait-elle initier une ruée vers l'or colombophile wallon au Sud de la frontière linguistique ? Cette interrogation brûla les lèvres, chagrina au point de déplaire ostensiblement dans certains milieux hostiles à cet avènement..

De « ruée », il n'en fut nullement question pour la bonne raison que la découverte de « pépites



colombophiles » s'avéra quasi-inexistante. De vieux démons, solidement enracinés au sein de certaines provinces francophones, ont tout simplement empêché la « *mayonnaise de prendre* » dans un premier temps. La crainte d'une perte de mainmise sur l'autonomie de la gestion provinciale, en partie déjà bridée par la précitée structure EPR mise en place par la rationalisation administrative de la RFCB, angoissait certaines baronnies locales et menaçait leurs politiques de convois offrant de tacites avantages particuliers, difficiles à cerner car tenus habilement sous le manteau, mais à dénoncer par contre.



Dès lors, tenter de fédérer le Sud colombophile du pays, en une seule voix prospective tournée délibérément vers l'avenir pendant une période frileuse de récession,

consistait aux yeux de beaucoup de gens en une démarche risquée - pour ne pas dire en une utopie – car elle était de surcroît menée en un terrain aride et désertique par la seule volonté innovante du législateur belge, un acteur extérieur au milieu colombophile. Et ce, tellement le chantier imposé était colossal car tout, absolument tout, était à créer !

En premier lieu, la confiance entre les seize dirigeants poursuivant des politiques différentes dictées par des intérêts personnels divergents parfois assortis à des considérations géographiques servant bien souvent de paravents. Des « *clans* », des « *egos* », craignant pour leur propre confort et leur sphère d'influence, empêchaient les bâtisseurs déclarés ou identifiés d'œuvrer en toute sérénité car ils étaient suspectés - pour ne pas dire vilipendés - de mettre en péril ni plus ni moins l'unité de la RFCB.

En territoire francophone, des mandataires élus, des dirigeants locaux, des amateurs, des lobbyistes, des correspondants de presse, prenant ostensiblement partie pour les intérêts du Nord du pays, craignaient la disparition des nationaux lucratifs, décriaient de ce fait à qui mieux mieux le désir de scission véhiculé à leurs yeux par l'AWC. A ce jour, force est de constater, en toute honnêteté et en toute objectivité, que ce désir séparatiste décrié n'a jamais été officiellement prononcé ni repris dans un quelconque document officiel, ce qui constitue le plus beau démenti aux allégations prononcées à l'égard de l'aile francophone.

La passion avait en réalité pris le pas. Elle interdisait d'initier des dialogues linguistiques respectueux et constructifs à la vue de quelques « *coups bas* » commis au détriment des amateurs qui ne faisaient guère le poids dans les réflexions de certains protagonistes.

Le dernier scrutin électoral a indéniablement montré que la base n'avait pas oublié cette période particulièrement agitée, le verdict prononcé, selon de nombreux amateurs, s'apparente à un juste retour des choses.



Un team building en principe !

Pendant la tempête médiatique et le déchaînement sur les réseaux sociaux, l'AWC a poursuivi son chemin en optant bien souvent pour la discrétion, en faisant en quelque sorte sien l'adage du proverbe arabe « *les chiens aboient, la caravane passe* ». L'élaboration minutieuse du chantier administratif qui la structurait s'avéra un parcours très difficile. Ses partisans les plus fervents parmi les dirigeants en place regrettaient de devoir composer par intermittence avec un sentiment perçu comme de la retenue de la part du politique et de son administration qui avaient pourtant pesé de tout leur poids pour faire créer l'aile francophone.



L'accumulation de contretemps, due en grande partie par la non-existence d'un « *road book* » détaillé, par la nécessité de « *replonger* » à diverses reprises dans des dossiers ou d'en établir des compléments, n'ont, comme des analyses objectives l'ont illustré, pas eu finalement raison de l'abnégation, de la patience à toute épreuve et de la volonté imposées aux dirigeants qui ont pris à cœur de porter le projet au seul profit de l'amateur francophone confronté aux exigences de la législation belge amendée.

Des moments de nervosité, des critiques entre pairs francophones ont été parfois étalés, aussi retracer l'historique des péripéties rencontrées depuis 2014 ne sert absolument à rien. « *Coulon Futé* » en est le premier convaincu car, en la présente période de transition, il s'avérerait stupide de mettre en péril les avancées relationnelles opérées (car il y en a eu et parfois de spectaculaires), de raviver des blessures (parfois profondes) en voie de cicatrisation. Toutefois, la date des plus symboliques du 16 février 2017 ne peut absolument pas être occultée, et ce sous aucun prix.

Pour rappel, cette date s'avéra un véritable antidote pour quelques dirigeants. Les agissements et virus « *venimeux* », qui ont déferlé pendant la genèse de l'AWC pour la défier, ont été officiellement vaincus, sont de ce fait devenus de malencontreux souvenirs à oublier au plus vite sans le moindre esprit de revanche. Le dénouement final obtenu sur les terrains juridique et administratif, la campagne sportive qui s'en suivit avec des succès de participation à la clé surprenant plus d'un observateur ont démontré sans ambiguïté qu'il existait bel et bien une réelle attente francophone.

Mais que pouvait être cet événement du 16 février 2017 qui a déserté de nombreuses mémoires ? Une constatation le concernant, non négligeable, s'impose avant tout : son premier anniversaire a été célébré dans une discrétion totale, aucune manifestation particulière n'a été programmée pour la circonstance.

A cette date du 16 février 2017, pour rappel, le Ministre Carlo Di Antonio informait, par mail et par envoi postal, le premier président en exercice de l'AWC que cette dernière est désignée pour une période de cinq ans en tant que personne morale représentative des colombophiles



wallons chargée de collaborer avec la Direction générale opérationnelle Agriculture, ressources naturelles et Environnement du Service public de Wallonie (DGARNE), dans l'organisation du contrôle des compétitions de pigeons.

Une certitude à ce jour, la première année du décret ministériel arrêté s'est déjà écoulée... mais que de chemin parcouru, souvent à l'ombre des projecteurs par nécessité, depuis la feuille blanche, « *désertique* », immaculée du 29 septembre 2014 où aucune trace d'annotation colombophile n'était perceptible ! Ce parcours du combattant réalisé, il ne faut toutefois pas l'oublier ni accrédi-ter par la même occasion un quelconque sentiment de victoire ou de revanche !



Et ce, par respect et considération envers les personnes qui ont donné de leur temps, pris de leur vie familiale, fait parfois passé la gestion de leur colonie au second plan pour créer un outil légal mis à la disposition de tous les colombophiles francophones sans distinction.

Et ce aussi en pensant aux personnes qui n'ont pas, au départ ou par la suite, partagé l'avènement de l'AWC car il n'est nullement question de laisser pour compte qui que ce soit en bord de route. L'important consiste à pratiquer la colombophilie dans le meilleur contexte possible, conformément à la légalité.

Les amateurs semblent l'avoir compris : les 41.562 pigeons engagés sur les épreuves AWC 2017 l'ont prouvé même si le piment du sport colombophile se résume bien souvent à des discussions engrangées par la réussite de certains ou, en d'autres termes, par l'échec encouru par d'autres. A titre indicatif (voir annexe), les concours AWC arborent une progression linéaire constante.

Que les mandataires 2018-2024, sur le point d'entrer en fonction, n'oublient pas et ne sous-estiment pas le colossal travail accompli par leurs prédécesseurs, une tâche souvent fastidieuse et très peu représentative pour les amateurs ! Que tous ces élus se montrent attentifs à leurs promesses électorales susceptibles d'améliorer la cause sportive des amateurs qui ne sont pas de potentiels amnésiques comme un passé récent l'a clairement montré ! Resteront-ils dans la lignée de leurs engagements ? Leur rôle consiste avant tout à rendre plus performant et plus convivial l'outil mis sur les rails à leur disposition. Les colombophiles ne s'en plaidront certainement pas.

2018 sous la loupe !

Ce mercredi 21 février, l'AWC tenait à Jambes une assemblée générale extraordinaire au copieux ordre du jour diversifié. Une ultime occasion était ainsi offerte aux mandataires provinciaux récemment élus (quinze en 2018-2024 contre seize en 2012-2018) de « *prendre le pouls* » ou de « *découvrir avec peut-être de l'anxiété à la clé pour certains* » ce qui les attend par la suite de par leur récente qualification statutaire (article 5 des statuts AWC) de membres effectifs de par leur fonction, obtenue au sortir des urnes, de représenter les sociétés



colombophiles de l'AWC et leurs membres. Les prérogatives administratives dictées par le législateur ou son (ses) représentant(s), ne s'avèrent pas, faute d'expérience reconnue suffisante dans le domaine, nécessairement une sinécure. Quelques absences étaient recensées parmi les sortants et les nouveaux.

Au menu des discussions, épinglons :

- **la constitution du Conseil d'Administration** (*article 11*) chargé de



gérer l'AWC pendant la session 2018-2024. Ce dernier, composé de cinq membres, représentant les cinq provinces francophones et dont les responsabilités (*article 12*) se limitent à l'exercice de leur mandat et aux fautes commises dans leur gestion, entrera en fonction après l'entérinement des résultats électoraux

2017 par l'AG nationale. Si les deux EPR ont, en amont, désigné leurs mandataires nationaux respectifs qui siègeront à l'Assemblée Générale Nationale (un par province), il restait au CA ainsi formé de désigner en son sein (*article 15*) un président, un vice-président et un trésorier. Seul candidat déclaré au fauteuil présidentiel, le Brabançon wallon **Denis Sapin** (152 voix sur 405 affiliés en Brabant wallon, soit un coefficient de 37,53 %) est élu et proposé de plein droit (*article 15*) au poste de président ou de vice-président francophone de la RFCB. Il est secondé par le Namurois **Philippe Deneuer** (134 voix sur 468 affiliés en province de Namur, soit un coefficient de 28,63 %) qui décroche la vice-présidence au terme d'un vote et par le Luxembourgeois **Jean-Pol Marissal** (80 voix sur 186 affiliés en province de Luxembourg, soit un coefficient de 43,01 %) qui conserve la trésorerie.



*Une rapide analyse permet de constater que la précédente répartition au sein de l'AWC est reconduite en changeant néanmoins deux « têtes ». La présidence de l'AWC reste l'apanage du Hainaut-Brabant wallon, l'EPR la plus importante en affiliations, mais émigre en Brabant wallon au détriment du Hainaut (**Denis Sapin** remplace **Christian Goulem**), la vice-présidence celui de la province de Namur (**Philippe Deneuer** succède à **Jean-Pierre Goffart**) et le poste de trésorier celui de la province de Luxembourg. Rappelons que le Hainaut et ses 1.868 affiliés, Liège et ses 778 affiliés sont respectivement représentés au CA par **Jacques Mayeur** (301 voix soit 16,11 %) et **Francline Lageot** (177 voix soit 22,75 %).*

- **les dernières retouches à la copie sportive.** Si l'itinéraire est connu depuis un certain temps (02/06, Bourges ; 16/06, Vierzon ; 30/06, Nevers ; 15/07, Châteauroux ; 28/07, Bourges et 18/08, Vierzon), les noms des



organisateurs retenus viennent de l'être à savoir Derby Hainaut et Club Fond Wallonie et ce à raison de trois concours pour chacun.

Aucun changement n'est apporté au précédent rayon, des colonies flamandes sont toujours admises pour cause d'intérêts défendus par des sociétés francophones limitrophes à la frontière linguistique, de sponsoring existant et pour cause règlementaire que tout doublage ne peut pas être plus « *grand* » que le général.

Annexe

- 2015

Concours AWC - 2015		AMATEURS			PIGEONS			Total
		V	Y	P	V	Y	P	
23/05 Bourges	Ht-Bw	202	139		1355	920		4888
	LNL	289	150		1757	856		
	Total	491	289		3112	1776		
4/07 Nevers	Ht-Bw	104	100		508	641		2059
	LNL	105	98		376	534		
	Total	209	198		884	1175		
25/07 Bourges	Ht-Bw	255		89	2227		873	4806
	LNL	188		83	1152		554	
	Total	443		172	3379		1427	
22/08 Vierzon	Ht-Bw	54		67	205		400	1217
	LNL	55		44	253		359	
	Total	109		111	458		759	
TOTAL		1256	487	283	7833	2951	2186	12970 (3242 en moyenne)

- 2016

		Vieux	Yearlings	Jeunes	Total
10/06	Bourges	3357	4204		7561
02/07	Bourges	2372	3000		5372
09/07	Vierzon	2492	2570		5062
23/07	Bourges	2723	2852	781	6356
30/07	Vierzon	2020	2000	1178	5198
					29549

Source : <http://awcolombophilie.e-monsite.com/>



- 2017

		Vieux	Yearlings	Jeunes	Total
03/06	Bourges	4277	3788		8065
17/06	Nevers	4625	6077		10702
01/07	CHÂTEAUROUX	2773	3124		5897
15/07	Montluçon	2866	3195		6061
29/07	Bourges	2341	2619	2711	7481
19/08	Vierzon	1086		2270	3356
					41562

Un tableau comparatif éclairant !

	Nombre de concours	Nombre de pigeons	Moyenne
2015	4	12970	3243
2016	5	29549	5910
2017	6	41562	6927

